



Pôle	R
Auteur	C
Rapporteur	Grégoire HELDERMAN
Date du conseil	20/05/2026
Nombre d'annexes	1

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 27/05/2026



ID : 038-213804222-20260527-DEL2026\_062-DE

## Délibération du Conseil Municipal N°2026-062 Séance du 20/05/2026

Le vingt mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le treize mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Théodore BONNET-GAMARD, Maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	29
- Présents :	27
- Votants :	29

Présents : Stéfane BALAS, Marie-Paule BALICCO, Théodore BONNET-GAMARD, Didier BOUVARD, Marieke BUNTINX, Laurent CADENE, Cécile CONRY, Laura COQUET, Anne-Laure CROSET, Sébastien DAMPNE, Ludovic DANIEL, Sébastien DELHOMME, Tiphaine GÉNON, Estelle GIGNOUX, Grégoire HELDERMAN, Jérôme LESAIN, Françoise LUMINAIS, Vincent MACHET, Valentin MOULIN, Solène PEREZ, Chloé PICARD, Emmanuel PICARD, Christophe PRUNET, Flavie REBOTIER, Guillaume SPINELLI, Julia TETU, Louis VAUDET

Ont donné pouvoir : Lilas MENUUEL à Chloé PICARD, Christelle VINCENT à Françoise LUMINAIS

Secrétaire de séance : Solène PEREZ

### **Objet : Budget communal 2026 – Décision modificative (DM) de crédits n°2026-001**

**Élu rapporteur** : Monsieur Grégoire HELDERMAN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs à la gestion budgétaire et financière des collectivités territoriales ;

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2026 du 04 février 2026 délibération n°2026-006.

#### **Exposé des motifs conduisant à la proposition :**

**Considérant** la nécessité d'assurer l'équilibre du budget, et de garantir la bonne gestion des finances publiques, conformément aux principes de la comptabilité publique ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune à la demande du comptable public ;

*La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.*

**Considérant** qu'une décision modificative est nécessaire pour couvrir et ajuster le budget en fonction de nouvelles dépenses ou opérer des transferts de crédits tant en investissement qu'en fonctionnement ;

**Considérant** que ces dépenses sont entièrement couvertes par des recettes supplémentaires non prévues initialement au budget.

Il est proposé au conseil municipal de :

**PROCEDER** aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Budget Primitif	RCF	DM Technique	DM1	Montant final
<b>Dépenses</b>					
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 226 957,95	88 183,14		40 805,64	2 355 946,73
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 076 714,32			10 000,00	5 086 714,32
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	397 952,00			196 884,00	594 836,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	422 328,41			13 500,36	435 828,77
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	782 273,82		310 000,00		1 092 273,82
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	865 126,22				865 126,22
66 CHARGES FINANCIERES	129 153,32				129 153,32
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 800,00				4 800,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 905 306,04</b>	<b>88 183,14</b>	<b>310 000,00</b>	<b>261 190,00</b>	<b>10 564 679,18</b>
<b>Recettes</b>					
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00				0,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	90 000,00				90 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 265,97				6 265,97
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	834 178,60			45 605,00	879 783,60
73 IMPOTS ET TAXES	226 085,00			196 885,00	422 970,00
731 FISCALITE LOCALES	7 793 833,12				7 793 833,12
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	476 135,09				476 135,09
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	566 791,40			18 700,00	585 491,40
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00				0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		310 000,00		310 000,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	200,00				200,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 993 489,18</b>	<b>0,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>261 190,00</b>	<b>10 564 679,18</b>
	<b>88 183,14</b>	<b>-88 183,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 20/05/2026

LE MAIRE  
Théodore BONNET -GAMARD



INVESTISSEMENT					
Chapitre	Budget Primitif	Reports-RCCE	DM Technique	DM1	Montant final
<b>Dépenses</b>					
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00		0,00	0,00
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	6 265,97	0,00			6 265,97
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00			0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	610 184,06	55 277,00			665 461,06
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	138 194,64	0,00			138 194,64
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 583,00	16 003,37		-79 648,64	-5 062,27
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 259 722,59	14 021,00			1 273 743,59
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	1 297 221,82		93 149,00	1 410 370,82
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		26 471,20			26 471,20
<b>TOTAL</b>	<b>2 092 950,26</b>	<b>1 408 994,39</b>	<b>0,00</b>	<b>13 500,36</b>	<b>3 515 445,01</b>
<b>Recettes</b>					
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	422 328,41	0,00		13 500,36	435 828,77
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	-310 000,00		-310 000,00
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	782 273,82	0,00	310 000,00		1 092 273,82
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00			0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	600 000,00	0,00			600 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	1 085 758,36			1 085 758,36
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	611 584,06	0,00			611 584,06
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 416 186,29</b>	<b>1 085 758,36</b>	<b>0,00</b>	<b>13 500,36</b>	<b>3 515 445,01</b>
	<b>323 236,03</b>	<b>-323 236,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le détail des justifications est joint à la présente délibération et dans son annexe détaillant par nature.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Grégoire HELDERMAN,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** le Maire à procéder aux modifications budgétaires comme présentées ci-dessus ;

**MANDATE** le Maire et la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le : 27/05/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 27/05/2026

*La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.*